



Le marché unique numérique

Position paper – mai 2016

Introduction

Le potentiel économique de l'économie numérique, qui constitue l'un des secteurs en mesure de contribuer à dynamiser la croissance et à créer des emplois, est indéniable. La concurrence numérique améliore les entreprises en les rendant plus productives et plus concurrentielles dans un futur marché mondialisé. Dans le même temps, les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent faire baisser les coûts tant pour les entreprises privées que pour les pouvoirs publics, améliorer l'accès à de nouveaux marchés et faciliter la création d'entreprises. Quant aux consommateurs, le fonctionnement à plein régime du marché numérique leur permettra de disposer de davantage de services de meilleure qualité à moindre coût et leur ouvrira des possibilités plus larges et plus facilement accessibles.

Toutefois, l'on peut affirmer que, jusqu'à présent, l'Union européenne n'a pas tiré le meilleur parti des énormes possibilités offertes par les technologies numériques. Cela est dû en grande partie au fait que le marché européen reste scindé en 28 marchés nationaux. La conséquence en est que le supplément de croissance économique, de création d'emplois, d'augmentation des investissements et d'innovation qui serait libéré par l'émergence d'un véritable marché unique numérique (MUN) demeure lettre morte.

Actions entreprises par l'UE

Ces dernières années, l'Union européenne a accéléré ses travaux concernant la mise en place d'une économie numérique européenne interconnectée et intégrée. En 2010, la «stratégie numérique pour l'Europe» a été instituée comme l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020, qui insuffle une nouvelle dynamique à la mise à jour de la réglementation régissant le marché unique à l'ère numérique. L'Union européenne a adopté depuis lors plusieurs actes législatifs importants concernant, par exemple, les frais d'itinérance, la réduction des coûts des réseaux à large bande, la passation électronique de marchés publics et les droits des consommateurs. Toutefois, certaines propositions législatives importantes sont toujours en cours de discussion au sein du Conseil de l'Union européenne et dans de nombreux domaines, le système demeure celui des marchés nationaux.

Avec la publication de la stratégie du marché unique du numérique en mai 2015, la Commission Juncker a entrepris la levée des obstacles réglementaires afin de permettre à tous les Européens de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'internet. La stratégie vise à stimuler la croissance économique et à créer des emplois en faisant en sorte que l'Union européenne adhère à la révolution numérique et ouvre de nouvelles perspectives pour les citoyens et les entreprises. La communication de la Commission définit 16 initiatives qui envisagent de faciliter aux consommateurs et aux entreprises l'accès aux biens et services numériques, de créer un environnement propice et des conditions égales pour tous permettant aux réseaux numériques et aux services innovants de prospérer, ainsi que de maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique. Il s'agit, par exemple, de faciliter le commerce électronique, lutter contre le blocage géographique, de moderniser le droit d'auteur et de simplifier le régime de TVA.

La position du CESE

Dans son avis sur le thème «Stratégie pour un marché unique numérique en Europe», adopté lors de sa session plénière de décembre 2015, le Comité économique et social européen (CESE) soutient la Commission européenne dans sa détermination à mettre fin à la fragmentation de la politique numérique européenne. Si elle adopte une stratégie numérique européenne couvrant tous les aspects de la question, l'UE sera à même de tirer le meilleur parti possible des perspectives très significatives que peut ouvrir la technologie numérique et de s'assurer une position en pointe dans l'économie numérique mondiale, alors que cette ambition est désormais devenue l'apanage de pays tiers.

Le CESE est convaincu que l'UE doit être créatrice et non pas seulement utilisatrice du numérique. Pour réaliser cet objectif, le CESE propose une série de mesures concrètes: combler le déficit de compétences, former de bonne heure les jeunes pour développer leurs aptitudes numériques, s'assurer que ce domaine soit accessible à tous les citoyens, y compris les personnes handicapées, et garantir des investissements publics et privés adéquats dans la recherche, la formation professionnelle et l'enseignement.

L'UE devrait tirer pleinement parti des nouveaux phénomènes technologiques tels que les mégadonnées. Il convient pour ce faire d'unifier les différentes réglementations nationales dans un cadre européen cohérent qui, grâce à une politique intelligente en matière de traitement des données, se distingue par une articulation équilibrée entre intérêts économiques et protection de la vie privée dans des domaines divers tels que le secteur médical, la santé publique, les services à la personne, l'agroalimentaire, etc.

Le Comité reconnaît le rôle des plateformes en ligne (moteurs de recherche, médias sociaux, sites internet de partage de connaissances et de vidéos, boutiques d'applications, etc.) comme moteur de l'économie fondée sur l'Internet, et considère que la plateforme des opérations ne doit pas être limitée. Il a toutefois conscience de l'existence de certaines préoccupations concernant la défense des consommateurs, la position de marché dominante des plateformes et le traitement que font ces dernières des données des utilisateurs. C'est pourquoi le CESE accueille favorablement l'analyse approfondie portant sur le rôle des plateformes sur le marché proposée par la stratégie sur le marché unique numérique.

Du point de vue du consommateur, le CESE accueille favorablement les initiatives visant à améliorer l'accès des clients et des entreprises aux biens et services numériques dans toute l'Europe. S'agissant du blocage géographique, le CESE recommande la mise en place

d'identités numériques pour faciliter l'accès. Un cadre de droits rationalisé serait utile, mais il importe de veiller à ne pas perturber les modèles commerciaux liés à la publicité et à l'accès au marché.

Le CESE estime en outre que l'évolution des modèles d'entreprise et des services entraînera de profonds changements sur le marché du travail. Il y aura de nombreux risques et défis potentiels, en particulier dans le domaine de la sécurité, de l'organisation du travail et de la sécurité sociale. La dimension sociale, avec toutes ses conséquences pour l'emploi, doit constituer un pilier solide supplémentaire de la stratégie pour un marché unique numérique européen.

À l'avenir, les discussions relatives à la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique numérique devront tenir compte des préoccupations de la société civile organisée européenne, y compris les citoyens, les consommateurs, les entrepreneurs, les travailleurs, les personnes vulnérables et les personnes handicapées, dans le but d'établir une société favorisant l'intégration de tous.



Informations complémentaires

Site internet du CESE: www.eesc.europa.eu

Section «Transports, énergie, infrastructures, société de l'information» (TEN): www.eesc.europa.eu/ten

Liens vers quelques avis récents du CESE

Stratégie pour un marché unique numérique: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ten-opinions.36494>

Effets de la numérisation sur le secteur des services et l'emploi: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ccmi-opinions.34827>

Vers une économie de la donnée prospère: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ten-opinions.33385>

Politique et gouvernance de l'internet: le rôle de l'Europe à l'avenir: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ten-opinions.31582>

Société numérique: accès, éducation, formation, emploi, outils pour l'égalité:

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ten-opinions.31225>